

Savièse infos

BULLETIN D'INFORMATION
DE LA MUNICIPALITÉ DE SAVIÈSE



Règlement

sur la protection contre l'incendie
et les éléments naturels

By-pass

eau potable et eau d'irrigation

Comptes 2021

de la Municipalité et la Bourgeoisie



Sommaire

3 **Edito**
Marie Zuchuat

SOCIAL **SANTÉ** JEUNESSE

4 **La méthode
Montessori**

SÉCURITÉ PUBLIQUE

6 **Règlement**
sur la protection contre l'incendie
et les éléments naturels

TRAVAUX PUBLICS, **EAUX** ET ENVIRONNEMENT

8 **By-pass**
eau potable et eau d'irrigation

EVÈNEMENTS

10 **Fête** de la jeunesse et de la musique.
Réception Mathias Reynard

ADMINISTRATION **FINANCES** PLANIFICATION

12 **Comptes
de la Municipalité**

ADMINISTRATION **FINANCES** PLANIFICATION

20 **Comptes
de la Bourgeoisie**

DIVERS

24 **Agenda
Manifestations**

BULLETIN D'INFORMATION DE LA MUNICIPALITÉ DE SAVIÈSE

Edité par la Municipalité de Savièse - Rue de St-Germain 50, 1965 Savièse - 027 396 10 10 - administration@saviese.ch

#impriméenvalais sur du papier FSC 100%

Graphisme, mise en page, photo de couverture: Cynthia Héritier @atelier.cynic

Edito



Marie Zuchuat
Conseillère Communale

Roosevelt disait « Le bonheur n'est pas la simple possession d'argent, elle réside dans la joie de l'accomplissement, dans le frisson de l'effort créateur ».

Après une année difficile et empreinte d'incertitudes en raison du COVID, la Commune de Savièse a réussi à faire face à cette pandémie. Plus que jamais la devise Pa Capona qui définit Savièse nous a aidés à surmonter les épreuves pour aller de l'avant.

Cela se traduit d'ailleurs dans les finances communales. Pour preuve, malgré des prévisions difficiles, les comptes de la Municipalité se portent bien et présentent une stabilité financière dans le résultat de l'exercice 2021. Nous comptons même une évolution positive.

Comme il est de coutume à chaque printemps, les comptes de la Municipalité et de la Bourgeoisie de Savièse vous seront présentés et soumis à votre approbation lors des prochaines Assemblées primaire et bourgeoisiale qui se tiendront le lundi 13 juin prochain à 19h30 au Théâtre le Baladin.

Vous pouvez d'ores et déjà les découvrir dans les pages qui suivent. Le bilan financier communal s'inscrit dans la continuité des dernières années. A sa lecture, vous constaterez que le résultat de l'exercice 2021 fait apparaître un excédent de revenus d'env. CHF 0.5 mio, avec une marge d'autofinancement en hausse, à hauteur d'env. CHF 7.7 mios.

Ainsi, avec des finances solides, notre Commune peut entrevoir avec sérénité son avenir et la réalisation de ses différents projets : infrastructure de base, urbanisme et mobilité.

Dans ce même numéro, vous pourrez également découvrir le nouveau règlement de protection

contre l'incendie et les éléments naturels qui a été mis à jour et qui sera soumis à votre approbation lors de la prochaine Assemblée primaire.

Ce règlement datant d'il y a plus de 25 ans nécessitait donc une mise à jour afin d'être en conformité avec la nouvelle réglementation cantonale. En effet, d'une part, la Loi sur les forêts et les dangers naturels a, elle, été mise à jour en 2020 et engendre certaines adaptations des règlements communaux. D'autre part, l'Office cantonal du feu a élaboré des règlements types en la matière afin d'uniformiser les pratiques dans les communes valaisannes.

Les principales nouveautés ont trait aux attributions de la commission en charge du feu qui doit notamment surveiller de manière générale l'activité du chargé de sécurité et du maître ramoneur et contrôler les projets de construction et préavisés les permis de construire. En ce qui concerne le corps des sapeurs-pompiers, différentes dispositions ont été modifiées ou ajoutées, notamment la limite d'âge pour l'obligation de servir, ramenée de 52 ans à 50 ans, les sapeurs-pompiers doivent subir un examen médical et être déclarés aptes au service avant leur incorporation au sein du corps. Les devoirs des pompiers ont également été détaillés dans un nouvel article. Finalement, une allocation pour perte de gain a été introduite dans le règlement afin de tenir compte, de l'engagement important et constant des pompiers de Savièse, et des réalités économiques.

Je vous souhaite une excellente lecture de ce nouveau Savièse Infos et me réjouis d'ores et déjà de **vous retrouver au Théâtre Le Baladin le 13 juin prochain à 19h30 pour les Assemblées primaire et bourgeoisiale** aux côtés de mes collègues du Conseil communal.

La méthode Montessori

au Home de Zambotte



Vincent Reynard
Vice-Président

La méthode Montessori adaptée aux personnes âgées se met en place au home de Zambotte

Depuis février dernier, le home de Zambotte met en place une nouvelle approche de soins et d'accompagnement auprès de ses résidentes et de ses résidents. Celle-ci se base sur la méthode Montessori créée par Maria MONTESSORI (1870-1952). Méthode qui a également été introduite à la Résidence Planzette à Sierre et à la Fondation Castel Notre-Dame à Martigny.

En 1896, Maria Montessori, devient la première femme médecin en Italie. Elle travaille jusqu'en 1898 dans une clinique psychiatrique. Elle y étudie le comportement d'enfants atteints de troubles mentaux et est frappée par le manque de stimulations, de jeux et de possibilités d'interactions positives avec leur environnement. Comme elle pressent leur besoin d'actions pour progresser et pouvoir évoluer, elle expérimente à ce moment l'importance des activités manuelles pour développer leur intelligence. A travers ces activités, les enfants avec lesquels elle travaille vont pouvoir notamment apprendre à lire, à écrire et passer avec succès des examens destinés à des enfants sans déficit.

En 1901, elle commence aussi à s'intéresser aux enfants « normaux » et elle entreprend de suivre des études de psychologie et de philosophie. 1906 sera un tournant dans sa vie où elle se tourne définitivement vers l'accompagnement des enfants « normaux » d'âge préscolaire et pour lesquels elle va créer sa méthode pédagogique.

Dans les années 90, le Pr Cameron CAMP, neuropsychologue qui a travaillé sur le vieillissement du cerveau, adapte à la personne âgée atteinte de pathologies Alzheimer ou apparentées les principes de Maria Montessori pour

Les 4 grands principes fondateurs de sa pédagogie:

le respect
la dignité
l'indépendance
le libre choix

lui permettre de réaliser des activités «signifiantes» d'une manière autonome et positive.

Il utilise des connaissances issues de la neuropsychologie (notamment concernant les capacités préservées) et applique des modèles psychologiques de l'apprentissage et de réhabilitation cognitive.

La méthode Montessori adaptée aux personnes âgées est centrée sur l'utilisation des capacités préservées de la personne, même lorsqu'elle présente des troubles sévères, et sur l'adaptation des activités à la personne, en particulier à ses capacités et à ses intérêts. Il est proposé de réactiver des automatismes qui font appel à la mémoire procédurale.



*«Si vous donnez aux gens une raison de sortir du lit,
des activités qui les engagent et qu'ils réussissent avec succès,
ils seront épanouis et heureux.»*

«Quelles capacités la personne possède-t-elle encore? Peut-on trouver une activité qui ait du sens pour elle, qui utiliserait ses capacités et lui donnerait le sentiment d'appartenir à une communauté?».

La méthode Montessori a fait l'objet de publications scientifiques attestant son efficacité. Ses effets ont été démontrés sur les problèmes de comportement, sur les interactions sociales, sur l'autonomie et donc sur la qualité de vie des personnes et de leur entourage.

Cette méthode amène également un changement de regard individuel et collectif sur la personne âgée présentant une «démence», ce qui était un des fondements de la démarche de Maria Montessori, lorsqu'elle s'adressait à des enfants dits «inéduqués».

Les objectifs principaux de l'approche Montessori sont de permettre aux personnes présentant des troubles cognitifs, même sévères, d'être aussi indépendantes et autonomes que possible, capables de faire des choix, et d'être traitées avec respect et dignité.

La clé de cette approche est donc en permanence de s'adapter à la personne, grâce à l'application d'un certain nombre de principes simples, concrets et applicables au quotidien.

En définitive, la méthode Montessori est une méthode pédagogique mais aussi une philosophie, qui permet d'assurer le respect, la dignité et l'autonomie de la personne ayant des troubles cognitifs car on aide la personne à faire seule.

Le home de Zambotte souhaite non seulement faire bénéficier de cette approche à ses résidentes et ses résidents mais aussi auprès de son personnel. Après ces deux années passées sous cette pandémie, pouvoir redonner du sens à son travail au quotidien et dans l'accompagnement des personnes âgées est un élément de grande motivation. Plus d'une trentaine de collaboratrices et de collaborateurs ont déjà bénéficié de cette formation qui s'étendra jusqu'en novembre prochain. Ainsi, tout le personnel du home, de la cuisine en passant par l'intendance, le service technique, l'administration, l'animation et les soins recevra une formation à cette méthode. D'ores et déjà, plusieurs actions ont été menées et se poursuivront selon les 4 principes de Montessori.

A vos agendas:

Une séance d'information sera organisée **le 12 octobre prochain à 19h30 au Théâtre Le Baladin**. Elle sera ouverte à tout public.

Une information complémentaire sera diffusée fin septembre

Le Règlement sur la protection contre l'incendie et les éléments naturels



Marie Zuchuat
Conseillère Communale

Le règlement de protection contre l'incendie et les éléments naturels actuel a été homologué par le Conseil d'Etat le 25 juin 1997. Ce règlement datant d'il y a plus de 25 ans nécessitait donc une mise à jour afin d'être en conformité avec la nouvelle réglementation cantonale, la Loi sur les forêts et les dangers naturels qui a été révisée et qui est entrée en vigueur le 10 juillet 2020. **Ce règlement a également nécessité une mise à jour vu que l'Office cantonal du feu a élaboré des règlements types en la matière afin d'uniformiser les pratiques dans les communes valaisannes.**

La prévention des incendies répond à des prescriptions édictées pour l'ensemble de la Suisse. C'est l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI) qui est compétente pour les élaborer. Les cantons sont responsables de la mise en œuvre de ces prescriptions. Pour le Canton du Valais, l'Etat a délégué cette compétence à l'Office cantonal du feu ainsi qu'aux communes, selon un principe de répartition des compétences.

Objectifs de la révision

Le travail de révision s'est basé sur le règlement type mis à disposition par l'Etat du Valais et s'est inspiré de règlements similaires d'autres communes valaisannes qui ont déjà été homologués récemment par le Conseil d'Etat.

Selon la procédure habituelle, le projet de règlement communal a ensuite été soumis pour préavis aux différents services de l'Etat du Valais. Ces derniers ont effectué certaines recommandations et remarques qui ont été prises en compte dans **la version finale du règlement qui sera présenté à l'Assemblée primaire le 13 juin prochain.**

Principales nouveautés

Les principales nouveautés ont trait aux attributions de la commission en charge du feu qui doit notamment surveiller de manière générale l'activité du chargé de sécurité et du maître ramoneur, contrôler l'entretien des propriétés, l'exploitation des établissements dangereux, le transport, stockage et emploi de produits dangereux. Elle doit également contrôler les projets de construction et préavis les permis de construire. Elle doit, de plus, annoncer les nouvelles installations au maître ramoneur et proposer les mesures nécessaires concernant les bâtiments ne respectant plus les normes.

Un nouvel article concernant la fonction de chargé de sécurité a été ajouté. Il détaille les attributions de ce dernier ainsi que ses compétences.

En ce qui concerne le corps des sapeurs-pompiers, différentes dispositions ont été modifiées ou ajoutées, notamment la limite d'âge pour l'obligation de servir, ramenée de 52 ans à 50 ans.

Un nouvel article a été intégré quant à l'obligation pour les sapeurs-pompiers de se soumettre à un examen médical avant leur incorporation au sein du corps afin d'être déclarés aptes au service.

Les devoirs des pompiers ont également été détaillés dans un nouvel article. Il est notamment prévu une obligation pour les pompiers de prendre part aux cours de formation et de perfectionnement ainsi qu'aux exercices mis sur pieds à leur intention. L'obligation de se rendre sur un lieu d'intervention a été également ajoutée, bien que cette obligation fasse partie inhérente de leurs activités.



Enfin, les pompiers doivent assurer un service de piquet, qui bien qu'existant dans les faits n'était pas mentionné dans la directive. Un nouvel ajout concerne le port de l'uniforme de pompier pendant et en dehors du service.

A cela s'ajoute les responsabilités du commandant des pompiers qui sont plus détaillées et étoffées. Finalement, une allocation pour perte de gain a été introduite dans le règlement afin de tenir compte, de l'engagement important et constant des pompiers de Savièse, et des réalités économiques.

Entrée en vigueur

Pour entrer en vigueur, ce nouveau règlement doit être validé par l'Assemblée primaire, puis être homologué par le Conseil d'Etat.

Les modifications seront ainsi présentées en détail lors de l'Assemblée primaire le 13 juin prochain.



Dominique Liand
Conseiller Communal

By-pass eau potable et eau d'irrigation

Le service des travaux publics rappelle un constat inquiétant sur l'existence de contacts directs entre l'eau potable et l'eau d'irrigation via des installations by-pass privées, parfaitement illégales et contraires à toute règle sanitaire.

Une mise en garde est faite sur la possible contamination du réseau d'eau potable par cette eau d'irrigation totalement impropre à la consommation. Possibilité est donnée aux propriétaires, en cas de doute de s'adresser à notre service des travaux publics pour un contrôle des installations privées et ce sans amende ni dénonciation.

Plusieurs contrôles ont été ainsi effectués, les cas douteux repérés ont été corrigés. Toutefois après de nouveaux contrôles aléatoires sur des introductions d'eau dans des bâtiments, il est à constater que tous les cas n'ont pas été annoncés et une contamination de l'eau potable est, à ce jour, toujours possible.

Aussi, il est important de relever l'article 16 al. 5 du règlement sur la distribution d'eau potable de la commune de Savièse: **Toute irruption d'eau d'irrigation dans le réseau d'alimentation en eau potable est strictement prohibée** et de souligner également la législation en vigueur qui précise que, quiconque transporte ou met sur le marché des denrées alimentaires de telle façon qu'elles mettent la santé en danger dans des conditions normales d'utilisation, **la commune de Savièse peut amender et dénoncer pénalement** l'auteur de cette pollution.

Par l'illustration qui suit, la commune de Savièse tient à indiquer la manière adéquate et sécuritaire de mettre en place un by-pass sans altérer la qualité de votre eau potable et celle de vos concitoyens. L'eau d'arrosage ne peut être alimentée que **par une seule source à la fois**. Tout contact entre l'eau d'irrigation et l'eau potable doit être rendu impossible, et ce dans n'importe quel cas.

Par simple rotation manuelle du tube coudé, l'eau est prise soit sur l'eau d'irrigation, soit sur l'eau potable.

Lorsque le réseau d'irrigation est en charge (printemps, été, automne)

L'arrosage est branché sur l'arrivée d'eau d'irrigation. L'eau potable est désolidarisée du système d'arrosage.



Lorsque le réseau d'irrigation est hors service (hiver)

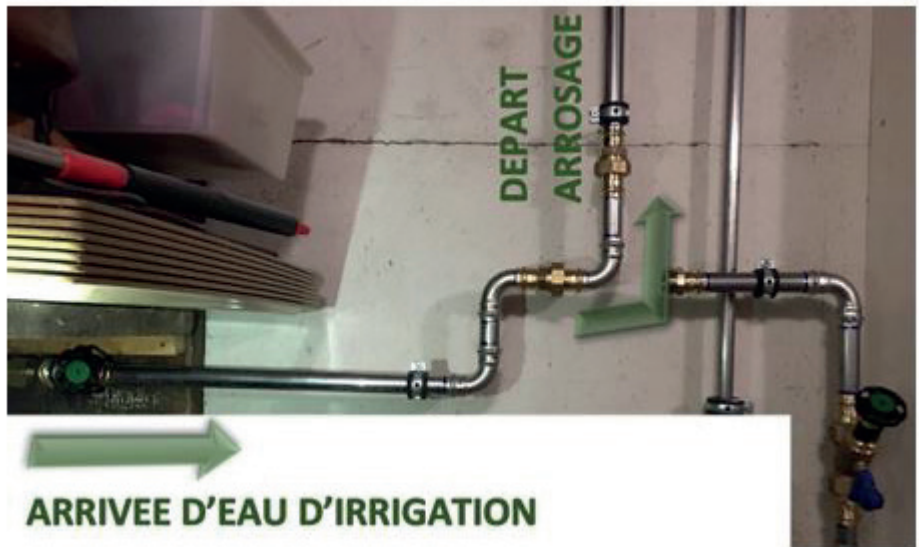
L'arrosage est branché sur l'arrivée d'eau potable. L'eau d'irrigation est désolidarisée du système d'arrosage.

Ce système permet en tout temps de dissocier l'eau potable de l'eau d'irrigation et d'annuler tout risque de contamination.



Raccordement sur le réseau d'irrigation

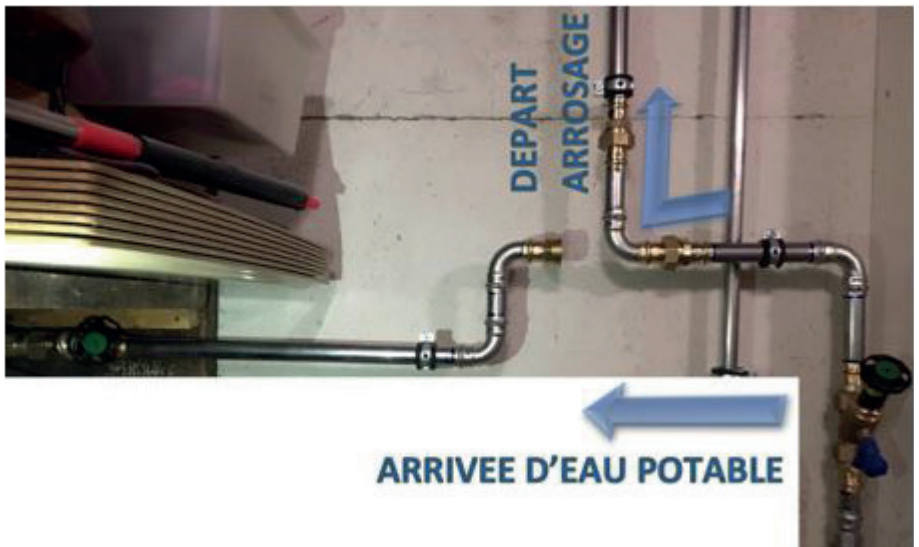
Position estivale



Le tube est coudé vers l'irrigation

Raccordement sur le réseau d'eau potable

Position hivernale



Le tube est coudé vers l'eau potable



LE BALADIN

THÉÂTRE — SAVIÈSE

PRÉSENTE

LE MEILLEUR DE LA COMÉDIE

SPECTACLES EN ABONNEMENT 2022-2023



Réservez vos abonnements Premium



**jusqu'au 16 juin
au 027 395 45 60**

(du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h00)

Découvrez le programme complet
le 3 juin sur www.lebaladin.ch

**Achetez vos places
dès le 20 juin**

www.lebaladin.ch
lebaladin@savièse.ch
027 395 45 60

Fête de la jeunesse et de la musique

le mardi **21 juin 2022 de 17h30 à 22h00**
dans les jardins du Théâtre Le Baladin

Fête de la jeunesse

- 17h30 animation musicale par Power Trio
- 18h00 partie officielle et cérémonie «Une naissance, un arbre»
apéritif et sirops offerts par la Municipalité de Savièse

ESPACE RESTAURATION

Fête de la musique

- 19h00 animation musicale et open mic par Power Trio
- 21h00 concert de Drunk Dahu

ESPACE RESTAURATION

Invitation cordiale à toute la population saviésanne

RÉCEPTION MATHIAS REYNARD

Fête villageoise

le vendredi 10 juin 2022

sur la place de la Maison de Commune

la Municipalité de Savièse organise
une fête villageoise pour la réception donnée en
l'honneur de **Monsieur le Conseiller
d'Etat Mathias Reynard**

la fête débute à 18h00 par une partie officielle
avec bars et petite restauration,
dès 19h00 animation par les sociétés locales
et DJ Célien.

*Invitation cordiale
à toute la population saviésanne*



© photo: Olivier Maire

Infos bibliothèque été 2022

Nouvel horaire

Dès le lundi 27 juin, les horaires de la bibliothèque se mettent en mode «estival». L'ouverture se fera sur deux fins de journée, **soit le lundi et le mercredi de 17h00 à 19h00** (sauf les 1er et 15 août).

L'ouverture du lundi est une nouveauté et l'équipe de la bibliothèque espère que vous en profiterez pleinement.

Livres numériques

En vous connectant directement sur le site de la bibliothèque, www.saviese.bibliovs.ch, vous pouvez télécharger ebooks et des livres audios, gratuitement, pour une durée de 28 jours.



Comptes 2021



Vincent Reynard
Vice-Président

Les comptes 2021 de la Municipalité

Lors de l'établissement du budget 2021, en ayant en trame de fond la pandémie de COVID-19, le Conseil municipal avait appliqué, encore plus qu'à l'habitude, le principe de prudence. Si le scénario de la pandémie s'est déroulé au cours de l'année 2021 selon la manière connue de chacune et de chacun, il n'a cependant, et bien heureusement, pas eu de conséquence majeure sur le fonctionnement de la Municipalité.

Les textes et tableaux ci-après, établis pour la dernière fois selon les principes du Modèle Comptable Harmonisé 1 (MCH1) montrent que le fonctionnement et les investissements 2021 de la Municipalité de Savièse se sont déroulés à satisfaction tant du Conseil municipal, que de l'Administration et des citoyennes et citoyens, et que par voie de conséquence la situation financière est saine.

Compte de fonctionnement

Au compte de fonctionnement, l'exercice 2021 de la Municipalité de Savièse se termine avec un excédent de revenus de CHF 461'772, de manière quasi identique à l'exercice 2020, alors que le budget prévoyait un excédent de charges de CHF 475'070. Malgré le contexte COVID-19, le compte de fonctionnement 2021 peut donc être qualifié de bon.

Selon les principes de gestion des finances publiques, les recettes sont systématiquement évaluées de manière prudente, de façon à ne pas connaître de surprises au terme de l'exercice. Cette prudence est d'autant plus importante lorsque les considérations macroéconomiques, et leurs incidences sur le fonctionnement des entreprises et les revenus des personnes sont très incertaines dans ce contexte de la pandémie COVID-19. Fort heureusement, son impact a été très mesuré sur les recettes 2021 de la Municipalité qui présentent une progression marquée.

Par rapport au budget établi, les charges nettes de fonctionnement pour 2021 sont en augmentation de CHF 1 million, soit +2.7% et les revenus sont eux en augmentation de CHF 2 millions, soit +5.4%. Pour ces derniers, le taux de croissance constaté est le double de celui des charges, ce qui est favorable du point de vue de l'équilibre financier.



Le compte de fonctionnement selon les tâches montre que pour CHF 100 engagés

CHF 8.50 servent à l'Administration générale

CHF 6.30 servent à la Sécurité publique

CHF 16.30 servent à l'Enseignement et formation

CHF 11.10 servent à la Culture, loisirs et culte

CHF 2.40 servent à la Santé

CHF 17.10 servent à la Prévoyance sociale

CHF 20.20 servent au Trafic

CHF 11.80 servent à la Protection et aménagement de l'environnement, y compris l'eau, les égouts et les déchets

CHF 4.10 servent à l'Economie publique

CHF 2.20 servent aux Finances et impôts



Compte de fonctionnement selon les tâches

	COMPTÉ 2020		BUDGET 2021		COMPTÉ 2021		DIFFÉRENCE SELON BUDGET		
							Variation revenus	Variation charges	
Administration générale	3 070 552,05	110 257,80	3 182 810,00	116 700,00	3 291 397,12	144 421,05	108 587,12	27 721,05	23,75%
Sécurité publique	2 123 134,24	673 040,80	3 265 670,00	1 618 890,00	2 416 612,37	741 866,79	-849 057,63	-877 023,21	-54,17%
Enseignement et formation	6 247 584,03	389 957,80	6 402 795,00	349 300,00	6 273 763,77	447 010,60	-129 031,23	97 710,60	27,97%
Culture, loisirs et culte	4 424 310,36	1 025 197,10	4 403 330,00	1 293 750,00	4 250 567,10	1 308 202,80	-152 762,90	14 452,80	1,12%
Santé	1 447 758,44	-	807 250,00	-	932 417,66	-	125 167,66	0,00	100,00%
Prévoyance sociale	6 128 345,44	2 021 173,26	6 347 480,00	2 606 850,00	6 557 310,66	2 719 829,37	209 830,66	112 979,37	4,33%
Trafic	7 784 145,70	1 312 251,15	6 861 050,00	1 145 100,00	7 779 362,51	1 361 814,99	918 312,51	216 714,99	18,93%
Protection et aménagement de l'environnement, y.c eau, égouts, déchets	4 695 016,06	3 770 970,21	4 099 570,00	3 186 120,00	4 554 025,19	3 649 477,30	454 455,19	463 357,30	14,54%
Economie publique, y.c services industriels	1 042 305,06	1 429 326,22	1 200 570,00	1 059 000,00	1 604 706,46	1 083 281,94	404 136,46	24 281,94	2,29%
Finances et impôts	951 771,43	27 602 871,03	914 360,00	25 634 105,00	869 641,26	27 535 671,04	-44 718,74	1 901 566,04	7,42%
Total des charges et des revenus	37 914 922,81	38 335 045,37	37 484 885,00	37 009 815,00	38 529 804,10	38 991 575,88	1 044 919,10	1 981 760,88	5,35%
Excédent de charges		-							
Excédent de revenus	420 122,56		475 070,00		461 771,78				

Compte de fonctionnement selon les natures

	COMPTE 2020		BUDGET 2021		COMPTE 2021		DIFFÉRENCE SELON BUDGET		
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Variation revenues	Variation charges	
Charges de personnel	9 244 767,40		9 983 075,00		10 198 114,54		215 039,54		
Biens, services et marchandises	8 203 832,07		8 368 960,00		8 368 797,53		-162,47		2,15%
Intérêts passifs	332 752,50		281 500,00		305 237,99		23 737,99		0,00%
Amortissements	7 205 153,96		6 679 400,00		7 257 082,58		577 682,58		8,43%
Parts à des contributions sans affectation	328 473,30		333 000,00		354 653,35		21 653,35		8,65%
Dédommagements versés à des collectivités publiques	1 112 109,55		1 172 700,00		1 105 472,79		-67 227,21		6,50%
Subventions accordées	9 070 353,44		8 696 000,00		8 742 152,95		46 152,95		-5,73%
Subventions redistribuées	3 200,00		3 200,00		2 750,00		-450,00		0,53%
Attributions aux financements spéciaux	485 971,09		178 550,00		267 847,99		89 297,99		-14,06%
Imputations internes	1 928 309,50		1 788 500,00		1 927 694,38		139 194,38		50,01%
Impôts		26 082 057,77		24 309 000,00		26 115 062,63		1 806 062,63	7,43%
Patentes et concessions		584 099,79		559 000,00		563 293,55		4 293,55	0,77%
Revenus des biens		623 430,52		503 690,00		583 176,40		79 486,40	15,78%
Contributions		7 215 007,23		6 914 040,00		7 573 860,68		659 820,68	9,54%
Parts à des recettes et contributions sans affectation		196 264,65		178 415,00		191 471,76		13 056,76	7,32%
Restitutions de collectivités publiques		114 714,10		105 000,00		141 569,20		36 569,20	34,83%
Subventions		1 565 794,21		1 548 350,00		1 892 697,28		344 347,28	22,24%
Subventions à redistribuer		3 200,00		3 200,00		2 750,00		-450,00	-14,06%
Prélèvements sur les financements spéciaux		22 167,60		1 100 620,00		-		-1 100 620,00	-100,00%
Imputations internes		1 928 309,50		1 788 500,00		1 927 694,38		139 194,38	7,78%
Total des charges et des revenus	37 914 922,81	38 335 045,37	37 484 885,00	37 009 815,00	38 529 804,10	38 991 575,88	1 044 919,10	1 981 760,88	2,79%
Excédent de charges		-		475 070,00		-			
Excédent de revenus	420 122,56			-	461 771,78				5,35%

Le compte de fonctionnement selon les natures montre que pour CHF 100 engagés

CHF 26.50 financent le Personnel

CHF 21.70 financent les Biens, services et marchandises

CHF 0.80 financent les Intérêts passifs

CHF 18.80 financent les Amortissements

CHF 0.90 financent les Parts à des contributions sans affectation

CHF 2.90 financent les Dédommagements versés à des collectivités publiques

CHF 22.70 financent les Subventions accordées

CHF 0.70 financent les Attributions aux financements spéciaux

CHF 5.00 financent les Imputations internes.

Au niveau des composantes principales des charges, celles des biens, services et marchandises, ainsi que celles des subventions accordées sont maîtrisées et conformes aux prévisions budgétaires établies. Les charges de personnel sont en légères augmentation par rapport au budget, en considérant qu'en plus de la politique active de valorisation annuelle des ressources humaines, le poste du Directeur de l'EMS de Zambotte est depuis 2021 intégré à la structure communale. Le Directeur étant aussi Chef du service santé, social et jeunesse, la charge de son poste est compensée partiellement par un montant versé par l'EMS à la Municipalité de Savièse équivalent au taux d'activité effectif dans chacune des fonctions exercées.

L'augmentation des amortissements est mécaniquement liée aux importants investissements réalisés en 2021

Compte des investissements

Depuis quelques années, la Municipalité de Savièse est entrée dans un cycle quadriennal d'investissements soutenus afin de réaliser les infrastructures essentielles à Savièse et à sa population. Le compte des investissements 2021 est inférieur au budget établi et les investissements réalisés atteignent un montant total net de CHF 7'995'567.

Compte des investissements selon les tâches

	COMPTE 2020		BUDGET 2021		COMPTE 2021	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Administration générale	22 542,20	-	220 000,00	-	14 410,65	-
Ordre et sécurité publics, défense	-	-	1 057 000,00	-	2 683 373,80	-
Formation	611 526,90	207 829,40	1 200 000,00	315 000,00	1 015 000,00	358 500,00
Culture, sports et loisirs, église	474 711,26	91 415,25	523 500,00	172 000,00	397 710,20	-
Santé	5 903,65	-	6 000,00	-	14 309,95	-
Prévoyance sociale	704 693,42	-	113 000,00	-	278 775,92	-
Trafic et télécommunications	8 413 980,05	62 833,40	4 965 000,00	-	2 816 758,10	100 000,00
Protection de l'environnement et aménagement du territoire	538 219,11	180 626,40	950 400,00	160 000,00	1 131 084,58	314 704,35
Economie publique	176 494,87	44 200,60	420 000,00	20 000,00	169 941,00	16 800,00
Finances et impôts	105 650,50	11 710,00	250 000,00	20 000,00	324 767,30	9'090,00
Total des dépenses et des recettes	11 053 721,96	598 615,05	9 704 900,00	687 000,00	8 846 284,63	850 717,75
Excédent de dépenses		10 455 106,91		9 017 900,00		7 995 566,88
Excédent de recettes						

Les postes principaux des investissements réalisés sont :

- > Parking et abris PC de St-Germain Centre, CHF 3.3 millions
- > Fin de la construction des nouveaux locaux des travaux publics, CHF 0.8 million
- > Routes cantonales et communales, CHF 0.7 million
- > Rénovation et transformation de Moréchon 1, CHF 0.7 million.



Selon le compte administratif ci-dessous, la marge d'autofinancement dégagée en 2021 est de CHF 7'707'336. En regard des investissements nets réalisés de CHF 7'995'567, la légère différence de CHF 288'231 (insuffisance de financement) a été financée par des fonds externes.

Compte administratif et financement		COMPTE 2020	BUDGET 2021	COMPTE 2021
Compte de fonctionnement				
Résultat avant amortissements comptables				
Charges financières	- CHF	30 856 819,90	30 923 985,00	31 284 240,22
Revenus financiers	+ CHF	38 335 045,37	37 009 815,00	38 991 575,88
Marge d'autofinancement (négative)	= CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	= CHF	7 478 225,47	6 085 830,00	7 707 335,66
Résultat après amortissements comptables				
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	7 478 225,47	6 085 830,00	7 707 335,66
Amortissements ordinaires	- CHF	5 212 111,91	5 660 900,00	5 426 571,88
Amortissements complémentaires	- CHF	1 845 991,00	900 000,00	1 818 992,00
Amortissement du découvert au bilan	- CHF	-	-	-
Excédent de charges	= CHF	-	475 070,00	-
Excédent de revenus	= CHF	420 122,56	-	461 771,78
Compte des investissements				
Dépenses	+ CHF	11 053 721,96	9 704 900,00	8 846 284,63
Recettes	- CHF	598 615,05	687 000,00	850 717,75
Investissements nets	= CHF	10 455 106,91	9 017 900,00	7 995 566,88
Investissements nets (négatifs)	= CHF	-	-	-
Financement				
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	7 478 225,47	6 085 830,00	7 707 335,66
Investissements nets	- CHF	10 455 106,91	9 017 900,00	7 995 566,88
Investissements nets (négatifs)	+ CHF	-	-	-
Insuffisance de financement	= CHF	2 976 881,44	2 932 070,00	288 231,22
Excédent de financement	= CHF	-	-	-

Indicateurs

Les indicateurs usuels de l'Etat du Valais sont un outil aisé d'appréciation des finances communales, en ce qui concerne l'autofinancement, la dette et les amortissements. Ils servent de base fiable aux planifications financières futures et permettent un suivi dans le temps des finances communales. Pour la Municipalité de Savièse, les indicateurs valident sa bonne santé financière.

Capacité d'autofinancement		MCH	2020	2021	MOYENNE
Excédent de revenus du compte de fonctionnement	+	CHF	420 122,56	461 771,78	440 947,17
Excédent de charges du compte de fonctionnement	-	CHF	-	-	-
Amortissements du patrimoine administratif	331 +	CHF	5 212 111,91	5 426 571,88	5 319 341,90
Amortissements complémentaires du patrimoine administratif	332 +	CHF	1 845 991,00	1 818 992,00	1 832 491,50
Amortissement du découvert du bilan	333 +	CHF	-	-	-
Autofinancement	=	CHF	7 478 225,47	7 707 335,66	7 592 780,57
Revenus du compte de fonctionnement	4 +	CHF	38 335 045,37	38 991 575,88	38 663 310,63
Subventions redistribuées	47 -	CHF	3 200,00	2 750,00	2 975,00
Prélèvements sur les financements spéciaux	48 -	CHF	22 167,60	-	11 083,80
Imputations internes	49 -	CHF	1 928 309,50	1 927 694,38	1 928 001,94
Revenus financiers		CHF	36 381 368,27	37 061 131,50	36 721 249,89
Autofinancement x 100					
	=		20,6%	20,8%	20,7%
Revenus financiers					

Valeurs indicatives

	12	≥	20%	5 - très bien
15%	≤	12	< 20%	4 - bien
8%	≤	12	< 15%	3 - satisfaisant
0%	≤	12	< 8%	2 - insuffisant
12	<	0%		1 - très mauvais



Cependant, le recours à l'emprunt reste limité et l'endettement net par habitant de CHF 1'237 demeure faible (inférieur à CHF 3'000 selon les dispositions cantonales).

Valeurs indicatives

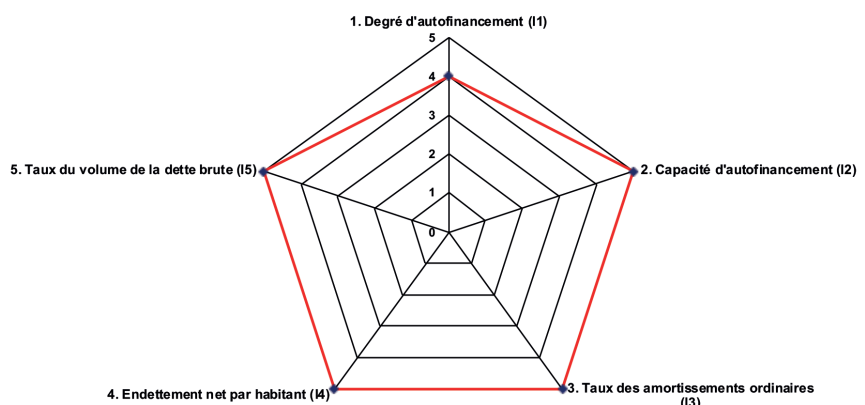
14 < 3'000	5 - endettement faible
3'000 ≤ 14 < 5'000	4 - endettement mesuré
5'000 ≤ 14 < 7'000	3 - endettement important
7'000 ≤ 14 < 9'000	2 - endettement très important
14 ≥ 9'000	1 - endettement excessif

Endettement net par habitant

MCH		2020	2021	MOYENNE
Engagements courants	20 + CHF	3 036 233,07	3 993 753,36	3 514 993,22
Dettes à court terme	21 + CHF	-	-	-
Dettes à moyen et long termes	22 + CHF	20 613 000,00	22 014 000,00	21 313 500,00
Engagements envers des entités particulières	23 + CHF	41 663,90	41 663,90	41 663,90
Provisions	24 + CHF	1 851 000,00	1 700 000,00	1 775 500,00
Passifs transitoires	25 + CHF	2 843 932,58	2 904 569,95	2 874 251,27
Dette brute	= CHF	28 385 829,55	30 653 987,21	29 519 908,38
Ou				
Total des passifs	2 + CHF	62 725 517,35	65 699 515,24	64 212 516,30
Fortune nette	29 - CHF	31 175 330,24	31 643 102,02	31 409 216,13
Financements spéciaux	28 - CHF	3 164 357,56	3 402 426,01	3 283 391,79
Dette brute	= CHF	28 385 829,55	30 653 987,21	29 519 908,38
Disponibilités	10 CHF	1 966 955,07	3 231 463,15	2 599 209,11
Avoir	11 + CHF	6 020 211,43	6 134 688,51	6 077 449,97
Placements	12 + CHF	2 802 695,15	2 792 134,90	2 797 415,03
Actifs transitoires	13 + CHF	7 791 793,16	8 677 142,68	8 234 467,92
Patrimoine financier réalisable	= CHF	18 581 654,81	20 835 429,24	19 708 542,03
Endettement net (+) / Fortune nette (-)	CHF	9 804 174,74	9 818 557,97	9 811 366,36
Nombre d'habitant (population STATPOP année N-1)		7 814	7 937	7 876
Dette brute – Patrimoine financier réalisable	=	1 255	1 237	1 246
Nombre d'habitant (population STATPOP année N-1)				

Graphique des indicateurs moyenne des années 2020-2021

Tel que mentionné ci-avant, les investissements réalisés par la Municipalité de Savièse ne peuvent pas être totalement financés par la marge d'autofinancement. Puisqu'il a été recouru à l'emprunt, il est alors évident que l'indicateur du Degré d'autofinancement n'obtienne pas la meilleure note.



Comptes de bilan

Au niveau du bilan au 31 décembre 2021 et en comparaison de l'exercice précédent, **le total du bilan de CHF 65.70 millions est en augmentation de CHF 2.98 millions, la fortune nette de la Commune de Savièse atteint un montant de CHF 31.64 millions, en augmentation de CHF 0.46 million.**

Le patrimoine administratif représente CHF 44.86 millions, soit 68.3% de l'actif. Le patrimoine financier atteint CHF 20.84 millions.

Les engagements courants s'élèvent à CHF 3.99 millions, en augmentation de CHF 0,96 million et les dettes à moyen et long terme atteignent un montant de CHF 22.01 millions, contre CHF 20.61 millions en 2021.

Conclusion

Les finances de la Municipalité de Savièse sont bonnes et saines. L'évolution positive des rentrées fiscales et une bonne maîtrise des dépenses permettent au Conseil municipal d'envisager sereinement les importants investissements en cours et à venir, notamment au niveau de l'infrastructure de base et scolaire.

Aperçu du bilan et du financement

	Etat 31.12.2020	Etat 31.12.2021
Actif	62 725 517,35	65 699 515,24
Patrimoine financier	18 581 654,81	20 835 429,24
Disponibilités	1 966 955,07	3 231 463,15
Avoirs	6 020 211,43	6 134 688,51
Placements	2 802 695,15	2 792 134,90
Actifs transitoires	7 791 793,16	8 677 142,68
Patrimoine administratif	44 114 083,00	44 864 086,00
Investissements propres	43 882 074,00	44 632 077,00
Prêts et participations permanentes	232 001,00	232 001,00
Subventions d'investissement	8,00	8,00
Autres dépenses activables	-	-
Financements spéciaux	29 779,54	-
Avances aux financements spéciaux	29 779,54	-
Découvert	-	-
Découvert du bilan	-	-
Passif	62 725 517,35	65 699 515,24
Engagement	28 385 829,55	30 653 987,21
Engagements courants	3 036 233,07	3 993 753,36
Dettes à court terme	-	-
Dettes à moyen et à long terme	20 613 000,00	22 014 000,00
Engagements envers des entités particulières	41 663,90	41 663,90
Provisions	1 851 000,00	1 700 000,00
Passifs transitoires	2 843 932,58	2 904 569,95
Financements spéciaux	3 164 357,56	3 402 426,01
Engagements envers les financements spéciaux	3 164 357,56	3 402 426,01
Fortune	31 175 330,24	31 643 102,02
Fortune nette	31 175 330,24	31 643 102,02

Les comptes 2021 de la Bourgeoisie indiquent, au niveau du fonctionnement, des revenus financiers de CHF 123'743 et des charges financières de CHF 43'937, soit par différence une marge d'autofinancement de CHF 79'806. Considérant les amortissements de CHF 69'616, le compte de fonctionnement 2021 de la Bourgeoisie présente un excédent de revenus de CHF 10'191.



Les charges de fonctionnement comprennent essentiellement celles des biens, services et marchandises liées à l'exploitation des alpages et des autres biens bourgeoisiaux, ainsi que les amortissements, alors que les revenus proviennent principalement de la location des biens bourgeoisiaux (*alpages, chalets d'alpages et autres biens*).

Toutes ces valeurs sont contenues dans les tableaux ci-après.

Aperçu du compte administratif

		COMPTE 2020	BUDGET 2021	COMPTE 2021
Compte de fonctionnement				
Résultat avant amortissements comptables				
Charges financières	- CHF	47 838,41	40 200,00	43 936,93
Revenus financiers	+ CHF	70 885,31	104 650,00	123 743,44
Marge d'autofinancement (négative)	= CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	= CHF	23 046,90	64 450,00	79 806,51
Résultat après amortissements comptables				
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	23 046,90	64 450,00	79 806,51
Amortissements ordinaires	- CHF	75 860,80	86 000,00	69 615,75
Amortissements complémentaires	- CHF	-	-	-
Amortissement du découvert au bilan	- CHF	-	-	-
Excédent de charges	= CHF	52 813,90	21 550,00	-
Excédent de revenus	= CHF	-	-	10 190,76
Compte des investissements				
Dépenses	+ CHF	12 860,80	25 000,00	25 115,75
Recettes	- CHF	-	-	-
Investissements nets	= CHF	12 860,80	25 000,00	25 115,75
Investissements nets (négatifs)	= CHF	-	-	-
Financement				
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	23 046,90	64 450,00	79 806,51
Investissements nets	- CHF	12 860,80	25 000,00	25 115,75
Investissements nets (négatifs)	+ CHF	-	-	-
Insuffisance de financement	= CHF	-	-	-
Excédent de financement	= CHF	10 186,10	39 450,00	54 690,76

Compte de fonctionnement selon les natures

	COMPTE 2020		BUDGET 2021		COMPTE 2021		DIFFÉRENCE SELON BUDGET		
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Variation charges	Variation revenus	
Charges de personnel	5 037,45	-	7 250,00	-	4 125,25	-	-3 124,75	-	-
Biens, services et marchandises	40 760,75	-	30 950,00	-	37 807,99	-	6 857,99	-	-43,10%
Intérêts passifs	-	-	-	-	-	-	-	-	22,16%
Amortissements	75 860,80	-	86 000,00	-	69 615,75	-	-16 384,25	-	-19,05%
Parts à des contributions sans affectation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dédommagements versés à des collectivités publiques	2 000,00	-	2 000,00	-	2 000,00	-	-	-	0,00%
Subventions accordées	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Subventions redistribuées	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Attributions aux financements spéciaux	40,21	-	-	-	3,69	-	3,69	-	-
Imputations internes	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Impôts	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Patentes et concessions	-	1 042,30	-	1 000,00	-	-	-	-1 000,00	-100,00%
Revenus des biens	-	69 743,01	-	101 650,00	-	120 289,84	-	18 639,84	18,34%
Contributions	-	100,00	-	2 000,00	-	3 453,60	-	1 453,60	72,68%
Parts à des recettes et contributions sans affectation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Restitutions de collectivités publiques	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Subventions	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Subventions à redistribuer	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prélèvements sur les financements spéciaux	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Imputations internes	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des charges et des revenus	123 699,21	70 885,31	126 200,00	104 650,00	113 552,68	123 743,44	-12 647,32	19 093,44	-10,02%
Excédent de charges	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Excédent de revenus	-	52 813,90	-	21 550,00	10 190,76	-	-	-	-

Les investissements réalisés en 2021 s'élèvent à CHF 25'116.
Ils représentent le coût du mandat d'étude octroyé pour améliorer la gestion des alpages, ainsi que le coût d'acquisition d'un terrain.

Compte des investissements selon les natures

	COMPTE 2020		BUDGET 2021		COMPTE 2021	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Investissements propres	12 860,80		25 000,00		25 115,75	
Prêts et participations permanentes	-		-		-	
Subventions accordées	-		-		-	
Subventions redistribuées	-		-		-	
Autres dépenses activables	-		-		-	
Report de recettes au bilan	-		-		-	
Transferts au patrimoine financier		-		-		-
Contributions de tiers		-		-		-
Remboursement de prêts et participations permanentes		-		-		-
Facturation à des tiers		-		-		-
Remboursement de subventions acquises		-		-		-
Subventions acquises		-		-		-
Subventions à redistribuer		-		-		-
Report de dépenses au bilan		-		-		-
Total des dépenses et des recettes	12 860,80	-	25 000,00	-	25 115,75	-
Excédent de dépenses		12 860,80		25 000,00		25 115,75
Excédent de recettes	-		-		-	

Les éléments des comptes 2021 de la Municipalité et de la Bourgeoisie de Savièse décrits précédemment seront présentés de manière détaillée lors de **l'Assemblée primaire et de l'Assemblée bourgeoisiale du 13 juin prochain.**

Cependant, de plus amples informations sont disponibles auprès de **l'administration communale ou sur le site www.saviese.ch.**



Bilan

La Bourgeoisie de Savièse
présente un Bilan au 31 décembre
2021 de CHF 1'585'276, des patrimoines
financier et administratif de
respectivement CHF 727'777
et CHF 857'500, ainsi que
des engagements de CHF 189'756
et une fortune de CHF 1'234'626.

Bilan comparé

	2020	2021	Ecart
ACTIF	2 008 824,84	1 585 276,48	-423 548,36
DISPONIBILITES (PATRIMOINE FINANCIER)	160 962,31	161 734,00	771,69
BANQUES	160 962,31	161 734,00	771,69
BRS NO 10662087 FONDS FORESTIER	160 890,13	160 893,82	3,69
BRS NO 75145684447 C/C BOURGEOISIE	72,18	840,18	768,00
AVOIRS (PATRIMOINE FINANCIER)			
PLACEMENTS (PATRIMOINE FINANCIER)	388 550,90	231 464,70	-157 086,20
IMMEUBLES 388 550,90	231 464,70	-157 086,20	
CHÂTEAU DE LA SOIE	388 550,90	231 464,70	-157 086,20
ACTIFS TRANSITOIRES (PATRIMOINE FIN.)	557 311,63	334 577,78	-222 733,85
ACTIFS TRANSITOIRES	557 311,63	334 577,78	-222 733,85
ACTIFS TRANSITOIRES	557 311,63	334 577,78	-222 733,85
INVESTISSEMENTS PROPRES (PATRIMOINE ADM)	902 000,00	857 500,00	-44 500,00
TERRAINS NON BATIS	62 000,00	62 000,00	0,00
ALPAGES SUR SAVIESE	44 000,00	44 000,00	0,00
ALPAGES SUR BERNE	18 000,00	18 000,00	0,00
OUVRAGES DE GENIE CIVIL	10 000,00	9 000,00	-1 000,00
ROUTES FORESTIERES	5 000,00	4 500,00	-500,00
PARAVALANCHES	5 000,00	4 500,00	-500,00
TERRAINS BATIS	648 000,00	604 500,00	-43 500,00
CHALET D'ALPAGES	417 000,00	397 500,00	-19 500,00
ENTREPOT DES TRAVAUX PUBLICS	142 000,00	127 000,00	-15 000,00
CLOS DE LA BOURGEOISIE	89 000,00	80 000,00	-9 000,00
FORETS	182 000,00	182 000,00	0,00
FORETS SUR SAVIESE ET CONTHEY	182 000,00	182 000,00	0,00
PASSIF	2 008 824,84	1 585 276,48	-423 548,36
ENGAGEMENTS COURANTS	623 499,18	189 756,37	-433 742,81
COMPTES COURANTS	623 499,18	189 756,37	-433 742,81
C/C CONSORTAGE DE BURG	1 128,45	767,25	-361,20
C/C COMMUNE	622 370,73	188 989,12	-433 381,61
PASSIFS TRANSITOIRES			0,00
PASSIFS TRANSITOIRES			0,00
PASSIFS TRANSITOIRES			0,00
ENG. ENVERS FINANCEMENTS SPECIAUX	160 890,13	160 893,82	3,69
FIN. SPECIAUX SUR LE DROIT SUPERIEUR	160 890,13	160 893,82	3,69
FONDS DE REBOISEMENT	160 890,13	160 893,82	3,69
FORTUNE NETTE	1 224 435,53	1 234 626,29	10 190,76
FORTUNE NETTE	1 224 435,53	1 234 626,29	10 190,76
CAPITAL REPORTE	1 277 249,43	1 224 435,53	-52 813,90
RESULTAT DE L'EXERCICE	-52 813,90	10 190,76	63 004,66

Assemblées primaire et bourgeoisiale



13 juin 2022

Théâtre le Baladin à 19h30

L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE PRIMAIRE

1. Procès-verbal de la dernière assemblée
2. Présentation des **comptes 2021 de la Municipalité**
3. **Rapport** de l'organe de révision
4. **Approbation des comptes 2021** de la Municipalité
5. **Approbation du règlement** sur la protection contre l'incendie et les éléments naturels
6. Divers

L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE BOURGEOISIALE

1. Procès-verbal de la dernière assemblée
2. Présentation des **comptes 2021 de la Bourgeoisie**
3. **Rapport** de l'organe de révision
4. **Approbation des comptes 2021** de la Bourgeoisie
5. Divers

Le message introductif pour les comptes 2021 de la Municipalité et de la Bourgeoisie ainsi que le procès-verbal des assemblées du 6 décembre 2021 sont consultables sur le site www.saviese.ch ou auprès du secrétariat communal pendant les heures d'ouverture du guichet.

Agenda manifestations



Juin

- | | | |
|---------|-----------|--|
| 3 juin | 18h00 | Visite en patois – Maison de la Culture |
| 4 juin | 10h30 | Arrêt sur image
Espace d'exposition de la collection communale |
| 17 juin | 18h30 | Visite Focus – Espace d'exposition de la collection communale |
| 19 juin | 17h00 | Concert de l'Octave avec le Chœur Novantiqua – Eglise |
| 20 juin | | Ouverture de la billetterie 2022-23 – Théâtre Le Baladin |
| 21 juin | dès 17h30 | Fête de la jeunesse et de la musique |
| 26 juin | 17h30 | Projection «Fernand Dubuis. Le génie de la couleur» et table ronde – Baladin |

Juillet

- | | | |
|------------|-----------|--|
| 16 juillet | 14h00 | Visite de l'exposition « Fernand Dubuis » – Maison de la Culture |
| 31 juillet | dès 18h00 | Veillée de la Fête Nationale – Halle des fêtes |

Août

Fermeture de l'espace de l'exposition communale pour travaux
Nouvel accrochage permanent